



Contributions entretien enfants

Par Btof

Bonjour

Puis je revenir sur la décision de paiement de la contribution entretien des enfants.

Depuis le divorce en 2017 je paye la moitié de la contribution entretien de mes enfants sachant que madame gagne 3 fois plus que moi.

Exemple $180 \div 2 = 90$ dont je dois payer

Pourrais je payer le tiers ?

Les contributions sont scolaires, santé et garde enfants.

Dois je obligatoirement payer la moitié du permis de conduire de mon fils et son assurance ?

En vous remerciant

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le jugement qui dit ce que vous devez payer. Relisez bien ou recopiez ici la phrase exacte.

Pour modifier le jugement, il faut saisir à nouveau le JAF. Mais il faut aussi justifier d'un changement important depuis le précédent jugement : est-ce le cas ?